

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Conférence sur le contentieux international dans la région Asie Pacifique met en lumière les instruments et les initiatives de la Conférence de La Haye qui facilitent la résolution des litiges transfrontières

WUHAN, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE. Les 23 et 24 septembre 2013, une Conférence sur le contentieux international dans la région Asie Pacifique s'est tenue à Wuhan, en République populaire de Chine. Cette Conférence était consacrée à la *Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for* (Convention Élection de for) et aux travaux conduits par la Conférence de La Haye dans le domaine de la compétence internationale et la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers (Projet sur les Jugements).

L'événement était organisé par la Conférence de La Haye avec l'appui de son Bureau régional Asie Pacifique, du Gouvernement de la République populaire de Chine et de l'Université de Wuhan. Le cabinet d'avocats Lipman Karas a apporté de son côté un soutien financier. Alors que des conditions météorologiques très défavorables ont empêché les experts des Philippines et de la RAS Macao (Chine) de se rendre à Wuhan pour participer à l'événement, des juges, des fonctionnaires gouvernementaux, des universitaires et autres experts venus de 13 États d'Asie Pacifique (Australie, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam) ont pris part à la Conférence.

Tout au long de ce programme de deux jours, les participants ont eu l'occasion d'assister à des présentations et discussions dont l'objet était de les familiariser avec les instruments multilatéraux, régionaux et bilatéraux portant sur les accords d'élection de for. Ils ont également eu l'opportunité d'échanger des informations sur les règles dans leurs États respectifs concernant la compétence et la reconnaissance et exécution d'autres jugements étrangers en matière civile et commerciale. À l'ordre du jour figurait le discours du Solliciteur général du Commonwealth de l'Australie, qui a présenté avec conviction les avantages de la Convention Élection de for pour le commerce et les investissements internationaux dans la région Asie Pacifique. L'événement s'est clôturé par l'adoption de conclusions en faveur de la Convention Élection de for et de la poursuite du projet sur les Jugements.

S'agissant de l'un des premiers événements régionaux organisés par la Conférence de La Haye avec l'appui de son nouveau Bureau régional en Asie Pacifique (inauguré officiellement en décembre 2012), la Conférence a également offert l'occasion aux participants d'en apprendre davantage sur le Bureau régional et sur son rôle pour informer les États de la région Asie Pacifique sur les activités de la Conférence de La Haye et les soutenir.

CONTACT Mme Micah Thorner
Conférence de La Haye de droit international privé
Tél: +31 (0)70 363 3303
Fax: +31 (0)70 360 4867
Courriel: secretariat@hcch.net
Site web: www.hcch.net

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LA HAYE, le 27 septembre 2013

À propos de la Conférence de La Haye de droit international privé

La Conférence de La Haye de droit international privé est l'Organisation mondiale pour la coopération transfrontalière en matière civile et commerciale. Elle compte 74 Membres répartis dans les différents continents. Par ailleurs, près de 140 États sont Parties à l'une au moins des Conventions de La Haye. L'objectif fondamental de l'Organisation est de jeter des ponts entre les différents systèmes juridiques, tout en respectant leur diversité. Ce faisant, elle renforce la sécurité juridique des citoyens, un rôle essentiel à l'heure où la mondialisation impose la création de règles et d'orientations.